LE SITE IGNIS-INVEST.COM

Categories: À la une !, Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête

Ce site propose d'investir dans plusieurs produits classiques (SCPI, actions...). Nous avons voulu en savoir plus. Nous déconseillons tout investissement au vu du résultat de nos investigations.

Le site internet :

Le site a été créé le 19/12/2019. Nous publions le whois:

https://domainbigdata.com/ignis-invest.com

Nos recherches :

La page accueil :

Nous la publions ci-dessous

La page accueil du site ignis-invest

Les informations juridiques :

Le site ne donne aucune information de quelque nature que ce soit. Les Conditions Générales ne contiennent que des informations sur l'utilisation du site mais aucune sur la relation juridique. Il n'y a pas de n° d'agrément ou de renseignements sur la société qui exploite ce site.

Les documents de la société :

La société, dans un document que nous publions ci-dessous, indique s'appeler Ignis Investment Services Ltd.

Le guide de souscription du site ignis-invest.com

Il s'agit d'une vénérable société très sérieuse. Nous publions une fiche de présentation :

https://www.sicavonline.fr/index.cfm?action=m_sg&id=3735-ignis-investment-services-ltd

Il s'agit encore une fois d'une usurpation d'identité car le site a été créé en décembre 2019.

Pour appuyer le sérieux de l'offre, il est fourni un formulaire contenant les informations à fournir aux épargnants. Nous le publions ci-dessous :

Le formulaire type du site ignis-invest.com

Le produit :

Le site propose d'investir dans un centre commercial luxembourgeois dénommé "la cloche d'or". Nous publions le dossier de présentation :

Le projet Cloche Dor du site IgnisInvest -

Nous avons noté que le projet porte sur 180 millions d'€. Selon les informations, 128 millions d'€ ont déjà été collectés ! Nous avons un "léger" doute sur la sincérité de ces affirmations. Le site a été créé en décembre 2019.

Conclusion :

Ce site appartient aux mêmes personnes qui ont exploité des sites d'arnaques aux options binaires

et aux diamants. Nous vous déconseillons tout achat sur le site cité dans cet article.

Si vous avez effectué un investissement sur ce site, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous indiquer nous joindre dans votre mail le ou les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-diamants-aux-options-binaires-ou-au-bitcoin/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi la régler par chèque à l'ordre d'ADC France. Il est à joindre avec les documents que vous nous enverrez.

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.